

FR

FR

FR



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 8.12.2010
SEC(2010) 1491 final

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

Résumé de l'analyse d'impact

accompagnant la

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION
AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET
SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS**

Stratégie de l'Union européenne pour la région du Danube

{COM(2010) 715 final}

{SEC(2010) 1489 final}

{SEC(2010) 1490 final}

1. INTRODUCTION

Les États membres ont demandé à la Commission européenne d'élaborer une stratégie de l'Union européenne pour la région du Danube¹. Cette demande fait suite à l'élaboration d'une stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique, coordonnée par la Commission en 2008-2009 et aujourd'hui en cours de déploiement. La nouvelle demande souligne spécifiquement l'importance d'un développement durable qu'il conviendrait de poursuivre moyennant une démarche intégrée. Au sein de la Commission, la stratégie de l'UE pour la région du Danube est coordonnée par la DG Politique régionale, qui a donc participé à l'établissement de la présente analyse d'impact.

2. DEFINITION DES PROBLEMES

La définition des problèmes se fonde sur une analyse socioéconomique et sur une vaste consultation. Des États membres et des pays tiers de la région du Danube, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des parties prenantes dont des citoyens et des spécialistes de la région, ont été consultés. La Banque européenne d'investissement et vingt-deux DG de la Commission² ont également participé à ce travail. Les problèmes recensés sont de nature clairement transfrontalière et mettent en évidence de nombreuses externalités transfrontalières³. Le cloisonnement dans l'élaboration des politiques ou dans la prise de décision apparaît comme de plus en plus inadapté à la région du Danube.

• Définition des problèmes de gouvernance

La gouvernance constitue un problème important dans la région du Danube. Une gouvernance transnationale adéquate y fait particulièrement défaut, d'où une coopération insuffisante (absence d'intérêts communs voire existence de problématiques conflictuelles). Ainsi, il existe des positions divergentes sur des problèmes environnementaux ou autres, liés à l'utilisation des cours d'eau par les pays, qui seraient mieux examinées dans un contexte plus large, ou avec l'aide de technologies innovantes susceptibles d'être proposées dans le cadre de la stratégie.

L'UE apporte des bases (à travers les instruments législatifs et financiers) qui devraient répondre à une partie des principaux défis et opportunités, et certains cadres intergouvernementaux sont déjà en place. Toutefois, un manque de moyens institutionnels, conjugué à de sérieuses lacunes en matière de mise en œuvre (certaines directives de l'Union européenne transposées dans la législation ne sont pas réellement appliquées) est à déplorer.

¹ Le Conseil européen a officiellement demandé à la Commission européenne de coordonner une stratégie de l'UE pour la région du Danube, en indiquant dans ses conclusions du 19 juin 2009: «[Le développement durable] devrait également être poursuivi au moyen d'une approche intégrée des défis spécifiques auxquels sont confrontées les différentes régions [...]. Il invite [...] la Commission à présenter une stratégie de l'UE pour la région du Danube avant la fin de 2010.»

² Les DG suivantes participent au groupe de travail interservices: AGRI, EAC, ECFIN, ELARG, RELEX, AIDCO, ECHO, EMPL, ENTR, ENV, CLIM, INFSO, JLS, MARE, MOVE, ENER, MARKT, RTD, SANCO, TAXUD, TRADE et SG.

³ Au sens économique, une externalité est un effet de «rejaillissement» (un coût ou un bénéfice) sur une partie, laquelle n'a pas participé à la décision ayant entraîné l'effet produit, et lorsqu'aucun paiement n'est effectué pour compenser ledit effet. Une externalité transfrontalière est constatée lorsqu'une action entreprise par un pays a des répercussions positives ou négatives sur d'autres pays.

Cela conduit à une approche fragmentée d'un grand nombre des défis que présente la région, et à une sous-utilisation de son potentiel. Il faut mieux comprendre et gérer les interactions, concevoir des instruments communs ou de coopération, mettre en évidence et exploiter des synergies à la fois de manière transfrontalière et transsectorielle, et éviter ou résoudre les conflits.

- **Définition des problèmes par thème**

Plusieurs problématiques appellent tout particulièrement la coopération: la mobilité et l'accessibilité, l'énergie, l'environnement, et la gestion des risques. En principe, ces problématiques doivent être prises en compte quelle que soit la stratégie. En outre, lors de la consultation publique – notamment à travers les contributions des États membres – il est clairement apparu que d'autres questions devraient ou pourraient aussi être abordées, que ce soit en raison d'externalités transfrontalières (innovation et compétitivité, mise en place du marché unique, capital humain, sécurité, tourisme) et/ou parce que l'échange d'expériences serait manifestement bénéfique (société de l'information, moyens institutionnels ou communautés marginalisées). L'ajout de ces problématiques permettrait également aux partenaires/parties prenantes de contrebalancer des mesures qu'ils considèrent moins prioritaires avec d'autres plus essentielles. Politiquement, il est important d'inclure un éventail d'autres questions afin d'obtenir un accord sur l'ensemble du «paquet». Par ailleurs, ces aspects socioéconomiques ou autres renforceront l'intégration des pays ayant récemment adhéré à l'Union européenne.

2.1.1. Problématiques pour lesquelles la coopération est obligatoire car elles ne peuvent être affrontées isolément

- Mobilité et accessibilité: en ce qui concerne la navigation intérieure, il est évident que le potentiel du Danube est loin d'être pleinement exploité. Une meilleure exploitation est possible à l'aide d'un train de mesures telles qu'une plus grande intermodalité, une gestion améliorée, un meilleur investissement dans les infrastructures et les équipements, et la mise à disposition de personnel qualifié. À l'insuffisance de la demande, s'ajoute celle de l'offre. Les canaux du Danube ne sont pas toujours navigables, les ports sont souvent inefficaces, les bateaux ne sont pas assez nombreux et souvent en mauvais état, et il n'y a pas suffisamment de membres d'équipage en raison du manque de dispositifs de formation. En ce qui concerne les routes et les voies ferrées, les infrastructures sont souvent inefficaces ou simplement inexistantes, notamment pour ce qui est des connexions transfrontalières (vues comme non prioritaires par les autorités nationales).
- Énergie: la sécurité et l'efficacité énergétiques posent souvent problème dans la région. Une grande quantité d'énergie est importée, et son transport est onéreux. En outre, les marchés sont morcelés, et l'on déplore un manque d'interconnexions. La région du Danube est particulièrement vulnérable en matière de sécurité d'approvisionnement, comme l'illustre l'arrêt de la fourniture de gaz en janvier 2009. Parallèlement, la production et la consommation d'énergie constituent des sources de pollution. Le défi consiste à renforcer l'efficacité énergétique (donc à faire des économies) et à augmenter la production à partir de sources d'énergie renouvelables.
- Environnement: la qualité des eaux aussi bien fluviales que souterraines est souvent médiocre dans de nombreux États membres de la région du Danube. L'on y relève de nombreux polluants, en particulier des nutriments. La qualité des sols dans les zones

industrielles transfrontalières, ou de l'air dans les zones urbaines, est similaire. Les paysages et la biodiversité sont également menacés à travers la perte de zones naturelles, notamment de zones montagneuses vierges, ce qui entraîne une diminution du nombre des espèces. La destruction de la biodiversité et des écosystèmes risque de conduire à des changements irréversibles et à l'incapacité d'assurer des biens et des services tels que la protection contre les crues, l'épuration de l'eau, la production de nourriture et de bois, ou l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci. Dans les rivières, la pêche est pratiquée à des niveaux excessifs et la migration est empêchée par les changements hydromorphologiques. L'existence de l'esturgeon, poisson migrateur essentiel pour l'ensemble du bassin du Danube, est particulièrement menacée.

- Gestion des risques: la région du Danube est exposée à trois risques principaux: les crues, la sécheresse et la pollution industrielle. Aucun de ces phénomènes ne s'arrête aux frontières. Le but est de gérer à la fois la prévention (éviter que le risque ne se matérialise) et la réaction (fournir une assistance une fois que le risque s'est matérialisé). Les crues du Danube et de ses affluents sont, dans une large mesure, dues au fait qu'il s'agit de cours d'eau aux berges artificielles ne permettant pas à l'eau additionnelle de s'écouler librement sur une surface plus grande (d'où la montée des eaux). La principale cause de la sécheresse est le climat semi-continental, vulnérable au changement climatique. Les risques industriels sont surtout attribuables à des entreprises dépassées qui provoquent des accidents, générant une pollution considérable pour les pays voisins.

2.1.2. Problématiques pour lesquelles la coopération devrait être encouragée en raison d'externalités transfrontalières

- Innovation et compétitivité: la région du Danube est marquée par un clivage important avec de grandes disparités en matière d'intensité de coopération (entre le secteur de la recherche, les entreprises et le secteur public, et au sein même de ces secteurs), d'esprit d'entreprise, de capitalisation sur l'innovation, d'investissement en recherche et développement, et de compétitivité globale. La région pourrait tirer un profit considérable de meilleures liaisons, notamment dans le sens est-ouest.
- Mise en place du marché unique: les différences entre les réglementations nationales font que la tendance des fournisseurs de services à s'installer dans d'autres États du Danube, ou à proposer la prestation transfrontalière de leurs services, est plus faible qu'elle ne devrait l'être. Nombreuses sont les petites et moyennes entreprises qui restent bien en deçà de leur potentiel, car ne disposant pas des ressources qui leur auraient permis de surmonter les obstacles administratifs et autres et d'accéder aux marchés voisins.
- Capital humain: le pourcentage de personnes ayant un niveau d'éducation élevé est inférieur à la moyenne de l'UE 27 dans la région du Danube, qui présente encore une fois un clivage profond. La mobilité, notamment celle des chercheurs et des étudiants, ou des travailleurs hautement qualifiés et qualifiés, reste limitée. Actuellement, la région ne tire même pas véritablement parti du potentiel que lui offrent ces travailleurs, un atout important encore insuffisamment exploité.
- Sécurité: l'accélération de l'intégration économique et du commerce transfrontalier s'accompagne du risque d'une montée de la criminalité organisée dans la région (contrebande, traite des êtres humains, marché noir...). Outre les dommages directs qu'elle provoque, la criminalité organisée a aussi pour corollaire une hausse des coûts des transactions des entreprises dans l'ensemble de la région et limite, par conséquent, la

possibilité d'une plus grande croissance économique. La recherche d'une solution implique clairement une démarche transfrontalière.

- **Tourisme:** la région du Danube présente une remarquable diversité culturelle, ethnique et biologique. Ces atouts sont fortement susceptibles d'attirer les visiteurs. Toutefois, ce potentiel touristique est loin d'être pleinement utilisé. Les initiatives existantes n'ont pas de liens entre elles et aucune stratégie commune ne vient aligner ces efforts.

2.1.3. Problématiques pour lesquelles la coopération pourrait être encouragée car l'échange d'expériences serait bénéfique

- **Société de l'information:** la société de l'information n'est pas bien développée dans la région du Danube par rapport au reste de l'UE 27. Ses habitants ont moins accès aux ordinateurs, aux raccordements à Internet et aux contenus numériques. Par conséquent, les pays concernés ne tirent pas pleinement parti d'une source de croissance, de cohésion et de durabilité. Pouvoir accéder à l'expérience positive et aux évolutions les plus récentes, à l'instar des parties les plus performantes de la région, serait très bénéfique.
- **Moyens institutionnels:** dans la région, les structures de gouvernance transnationale, nationale, régionale et locale sont parfois encore en évolution et en développement, et poursuivent souvent leur absorption des changements profonds des dernières années. Cela a une incidence sur la façon dont les décisions sont prises (stabilité des personnels de l'administration publique, transparence, consultation, planification, ingénierie financière, préparation des projets, aménagement du territoire,...) et dont les mesures sont appliquées (dans les délais impartis, avec efficacité, avec efficacité, économiquement, sans corruption,...). Étant donné que certaines parties de la région sont remarquablement bien administrées, un transfert d'expériences apporterait de réels progrès.
- **Communautés marginalisées:** dans la région du Danube vivent plusieurs communautés marginalisées telles que les minorités ou les Roms (dix millions de Roms habitent la région du Danube et ils représentent 80% des Roms en Europe). Ces communautés connaissent souvent des conditions de vie précaires et n'ont pas accès aux infrastructures de base. Elles sont victimes de discrimination, d'exclusion sociale et de ségrégation spatiale ainsi que de tensions sociales. Dans certaines parties de la région, les autorités publiques n'ont ni les ressources ni l'expérience qui leur permettraient d'affronter ces défis de manière globale, et pourraient tirer un grand profit des meilleures pratiques et de l'organisation disponibles à proximité.

3. ANALYSE DE LA SUBSIDIARITE

D'une manière générale, il est préférable que les décisions soient prises au niveau approprié et les mesures appliquées par ceux qui possèdent les connaissances et les compétences pertinentes. Pour les problématiques d'ampleur européenne, il est possible de faire appel aux institutions de l'Union européenne, pour les problématiques nationales, aux gouvernements nationaux et, pour les problématiques régionales et locales, aux régions et aux municipalités. Toutefois, pour les problématiques macrorégionales (qui concernent plusieurs pays mais pas toute l'Union européenne et impliquent, parfois, des pays tiers), il est nécessaire d'établir un cadre spécifique de coopération au niveau de la macrorégion.

Un certain degré de coopération existe déjà entre les pays. Cette coopération emprunte le canal des organisations intergouvernementales ou se concentre sur des thèmes spécifiques.

Toutefois, ces efforts ont une efficacité limitée, ne couvrent pas tous les thèmes sur lesquels une coopération est nécessaire, et ne sont pas envisagés dans un contexte stratégique impliquant le plus haut niveau politique. C'est la raison pour laquelle les États membres eux-mêmes ont demandé à la Commission, à travers le Conseil, de préparer une stratégie macrorégionale pour la région du Danube.

4. OBJECTIFS DE L'INITIATIVE DE L'UE

L'objectif général (la «vision») est de mettre en place une démarche coopérative et intégrée sur le long terme entre les pays, les municipalités et les régions de la région du Danube, en vue de relever les défis, d'exploiter et partager les opportunités communes. Concrètement, les pays pourront bénéficier de meilleures bases pour examiner, décider et appliquer de manière collective des mesures visant à relever les défis et à saisir les opportunités communes. Il est possible d'adopter une démarche plus coordonnée au sein de chaque domaine d'intervention, en ayant à l'esprit les éventuels recoupements avec d'autres aspects économiques (par exemple, le transport, l'environnement, le développement économique).

Pour y parvenir, il y a lieu de se concentrer sur trois objectifs spécifiques: l'amélioration de la coordination et de la cohérence (pour accroître l'efficacité), le renforcement des moyens institutionnels (pour accroître l'efficience), et le processus de coopération à long terme (pour accroître l'acceptation politique).

5. OPTIONS STRATEGIQUES

Les défis ci-dessus suggèrent le besoin d'améliorer l'élaboration des politiques, la prise et l'application des décisions, sur la base d'une augmentation de la coordination, de la coopération et de l'intégration entre les différents secteurs et entre les pays, les municipalités et les régions du Danube. L'alignement, l'application et la consolidation des politiques existantes nécessitent un renforcement des moyens. Au vu de cette analyse, les options et mécanismes décrits ci-après seront comparés du point de vue de leur capacité de réalisation des objectifs définis. Ces options concernent les cadres de coopération possibles dans la région du Danube ainsi que les différentes portées géographiques.

• Cadres de coopération possibles

- Option 1: la Commission n'est pas impliquée (scénario de référence); la Commission n'élabore pas de stratégie pour la région du Danube. Cette option permet d'envisager deux scénarios: 1.1) il n'y a pas de stratégie pour la région du Danube et 1.2) il existe une stratégie, mais elle n'a pas été élaborée par la Commission.
- Option 2: le rôle de la Commission se limite à l'élaboration d'une stratégie; la Commission élabore une stratégie mais son déploiement a lieu strictement au niveau intergouvernemental, sans qu'il y ait recours à l'UE.
- Option 3: la Commission coordonne les actions au niveau de l'UE (en utilisant les structures de l'UE); une stratégie coordonnée est élaborée en utilisant les structures déjà mises en place par l'UE, la Commission ayant une fonction de facilitation. La stratégie est élaborée par la Commission, mais les futures décisions seront prises en partenariat par les institutions.

- Option 4: la Commission soutient la création d'un nouvel organisme doté de pouvoirs financiers et législatifs; une nouvelle organisation internationale est créée et dotée des pouvoirs d'adopter de nouvelles lois pour la région du Danube et de gérer le financement des projets transnationaux.

- **Options géographiques**

- Option a: option limitée au Danube; cette démarche concerne les territoires qui jouxtent le fleuve (États membres et pays tiers) et se concentre par conséquent exclusivement sur des problématiques en relation avec ce dernier, telles que la navigabilité ou l'environnement.
- Option b: option élargie à l'espace géographique fonctionnel; cette démarche concerne toute la région du Danube (États membres et pays tiers) et répond par conséquent à une série de défis liés à la région (et non exclusivement au fleuve). Cette option envisage la «région du Danube» comme un espace fonctionnel, et inclut les acteurs — États membres de l'UE ou pays tiers — nécessaires à une coopération sur différentes problématiques.⁴
- Option c: option élargie au-delà du fleuve, mais limitée aux États membres de la région du Danube; cette démarche est basée sur l'option b, mais se limite aux États membres de l'UE.

6. ANALYSE D'IMPACT

- **Cadres de coopération possibles**

Le tableau suivant résume l'éventuelle capacité de chacune des options à réaliser les objectifs détaillés au paragraphe 4: (l'efficacité), la facilité de réalisation (l'efficacité) et la probabilité d'obtenir un engagement (l'acceptation politique).

Option 1 — La Commission n'est pas impliquée (scénario de référence)					
Scénario 1.1: Absence de stratégie pour la région du Danube					
	--	-	0	+	++
Efficacité			✓		
Efficience			✓		
Acceptation politique	✓				
Option 1 — La Commission n'est pas impliquée (scénario de référence)					
Scénario 1.2: Il existe une stratégie, mais elle n'a pas été élaborée par la Commission					
	--	-	0	+	++
Efficacité				✓	
Efficience			✓		
Acceptation politique		✓			
Option 2:					
Le rôle de la Commission se limite à l'élaboration de la stratégie					

⁴ Pour avoir une idée du territoire concerné, il est possible de faire un rapprochement entre la région du Danube et la liste des pays du bassin du Danube (par conséquent, la région ne se limite pas au fleuve) utilisée dans le processus de coopération pour le Danube, ce qui est largement accepté dans la région. Le territoire concerné est: l'Allemagne (spécialement le Bade-Wurtemberg et la Bavière), l'Autriche, la Slovaquie, la République tchèque, la Hongrie, la Slovénie, la Roumanie et la Bulgarie en qualité d'États membres, et la Croatie, la Serbie, la Bosnie-et-Herzégovine, le Monténégro, la Moldavie et l'Ukraine (les régions riveraines du Danube) en qualité de pays tiers. La participation de pays voisins (ou de zones maritimes voisines) sur certains thèmes n'est pas exclue. Il doit être souligné que la région du Danube ne se limite pas au fleuve.

	--	-	0	+	++
Efficacité				✓	
Efficience			✓		
Acceptation politique		✓			
Option 3:					
La Commission coordonne les actions au niveau de l'UE (en utilisant les structures de l'UE)					
	--	-	0	+	++
Efficacité					✓
Efficience				✓	
Acceptation politique					✓
Option 4:					
La Commission soutient la création d'un nouvel organisme doté de pouvoirs financiers et législatifs					
	--	-	0	+	++
Efficacité					✓
Efficience		✓			
Acceptation politique		✓			

• Options géographiques

- Option a: option limitée au Danube; tout en permettant une éventuelle amélioration de l'état du fleuve, cette option n'aborde pas les autres domaines d'intervention pertinents pour la région du Danube. En particulier, elle néglige le potentiel de renforcement du développement socio-économique de la région après l'élargissement.
- Option b: option élargie à l'espace géographique fonctionnel; cette option permet de couvrir un plus large éventail de thèmes liés aux défis que présente la région du Danube et non exclusivement le fleuve. Ainsi que la consultation l'a démontré, une démarche élargie est susceptible de faciliter la résolution de problématiques qui, à défaut, risqueraient de finir dans une impasse (navigabilité contre environnement). Elle permet également à toutes les parties de déceler les avantages qu'elles pourraient en tirer pour elles-mêmes; en d'autres termes, il s'agit d'une démarche qui encourage les compromis politiques. En l'adoptant, il est possible d'arriver à un résultat supérieur au plus petit dénominateur commun. Elle comporte l'avantage supplémentaire de permettre d'aborder les domaines d'intervention de manière intégrée, en prenant en compte leurs interactions, et évite le cloisonnement. Il est possible de renforcer l'intégration de la région dans l'UE, aussi bien du point de vue administratif/judiciaire que de celui du développement socio-économique. Cette option est par conséquent susceptible de bénéficier d'une plus grande acceptation politique et de favoriser les avancées dans des domaines caractérisés par des divergences politiques.
- Option c: option élargie au-delà du fleuve, mais limitée aux États membres de la région du Danube; bien que cette option soit susceptible de faciliter l'application de nombreuses mesures, étant donné que l'ensemble du territoire disposerait d'un cadre juridique commun (les directives de l'Union européenne) et d'instruments de financement communs (notamment les Fonds structurels), elle ne saurait pleinement relever les défis ni saisir toutes les opportunités de la région du Danube dans son ensemble. Ainsi, l'amélioration de la navigabilité serait limitée, étant donné que le Danube traverse la Croatie et la Serbie. La plupart des autres politiques resteraient également incomplètes sur le plan de leur formulation et de leur application, étant donné que les thèmes concernent souvent également les territoires des pays voisins candidats, précandidats ou tiers.

7. COMPARAISON DES OPTIONS

Compte tenu de l'analyse d'impact, nous concluons que les meilleures options sont les suivantes:

• Cadres de coopération possibles

L'option 3, qui envisage la coordination par la Commission des actions au niveau de l'UE moyennant les structures de l'UE, est privilégiée. Cette option prévoit la participation active de la Commission, octroyant à celle-ci la fonction de faciliter le processus, à travers le soutien des pays du Danube moyennant la définition d'une stratégie cohérente pour la région. L'élaboration de cette stratégie de l'UE a lieu en étroite coopération avec les pays impliqués et tous les services compétents de la Commission européenne. Le processus s'appuie sur une large consultation ouverte de toutes les parties prenantes de la région et sur un processus de consultation associant des experts régionaux. Cette option pourrait tirer profit de l'expérience de la stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique, élaborée courant 2009 et aujourd'hui en phase d'application.

Cette option est préférée aux autres options présentées, eu égard aux objectifs suivants:

- l'efficacité, car elle permet un meilleur alignement des politiques et des fonds destinés à la région;
- l'efficacité, car elle facilite l'application de mesures concrètes à travers le rôle d'orientation joué par la Commission, la large appropriation de la stratégie sur le terrain, ainsi que la faisabilité des actions;
- l'acceptation politique, car en utilisant les fonds, les institutions et la législation déjà en place, et en adoptant une démarche globale, elle permet à toutes les parties de s'identifier à la stratégie.

En ce qui concerne les coûts administratifs, cette option requiert un engagement plus important que le scénario de base, mais s'avère plus économe en ressources que d'autres options qui prévoient la création de nouvelles institutions. Le rôle central de coordination de la Commission permet un déploiement plus efficace des politiques et des fonds, ce qui est susceptible d'aboutir à une meilleure utilisation globale des ressources.

Par rapport aux objectifs présentés au chapitre 4, cette option améliore la coordination et la cohérence des politiques et des décisions d'investissement, renforce les capacités institutionnelles de la région (car elle utilise et renforce les structures et institutions existantes et intensifie la coopération entre les pays) et améliore la visibilité et la responsabilisation (car elle prévoit un suivi et une évaluation en continu de la part de la Commission européenne et des États membres).

• Options géographiques

L'option suivant laquelle la région du Danube est élargie à l'ensemble de l'espace géographique fonctionnel est privilégiée. Cette démarche couvre l'ensemble de la région du Danube (États membres et pays tiers) et présente donc le potentiel de pouvoir répondre à toutes les principales problématiques de la région du Danube, et de contribuer au dépassement des barrières ou des lacunes administratives ou politiques.

8. SUIVI ET EVALUATION

Le suivi et l'évaluation pourraient être effectués à trois niveaux:

- fixation d'échéances pour la mise en place des structures nécessaires (groupes de travail thématiques, acteurs responsables de la collection de données, dispositifs de communication au sein de la région, et points de contact pour les parties prenantes). Un cadre et un calendrier pour la présentation des rapports seraient institués;
- définition d'indicateurs de suivi pour chacune des priorités du plan d'action, accompagnée d'un cadre détaillé permettant d'évaluer le processus d'application. Ces indicateurs seraient adoptés conjointement au plan d'action;
- établissement d'objectifs prioritaires afin d'évaluer la progression générale de la région du Danube par rapport aux principaux défis. Ces objectifs formeraient une base pour la définition de niveaux de référence servant à mesurer les progrès dans la réalisation d'objectifs importants dans les domaines de l'environnement, de la prospérité, de l'accessibilité et de la sécurité.

Des modalités pour la présentation des rapports devraient être établies. La Commission pourrait rendre régulièrement compte des progrès réalisés par rapport aux indicateurs de suivi définis dans le plan d'action. Un calendrier pour l'évaluation (par exemple après trois années d'application) peut également être défini.

9. CONCLUSION

Le présent rapport d'analyse d'impact propose par conséquent l'élaboration d'une stratégie de l'UE pour la région du Danube, avec coordination par la Commission européenne d'un cadre durable de coopération qui faciliterait le soutien du développement et l'action intégrée dans un contexte transnational, en utilisant les structures de l'UE existantes. Cette stratégie s'accompagnerait d'un plan d'action évolutif qui énumérerait des points concrets sur lesquels la coopération devrait être approfondie en indiquant de quelle manière. L'organisation proposée est similaire à celle utilisée (et actuellement testée) pour la stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique. Étant donné le soutien dont elle bénéficie déjà, l'approche définie pour la région de la mer Baltique pourrait s'avérer particulièrement utile comme point de référence.

La stratégie de l'UE pour la région du Danube formera un cadre durable de coopération qui soutiendra le développement et l'action intégrée dans un contexte transnational. Elle s'accompagnera d'un plan d'action évolutif contenant des points concrets sur lesquels la coopération devrait être approfondie et indiquant de quelle manière. Chaque domaine prioritaire du plan d'action sera coordonné par un pays. En outre, les États membres seront impliqués à travers le Conseil et le suivi de la stratégie sera effectué par un groupe de haut niveau.

La Commission jouerait un rôle clé en s'assurant que le processus soit mené à bien, en fournissant un encadrement et, en cas de désaccord, en facilitant le dialogue, en sa qualité de partenaire indépendant, légitime et crédible. Par conséquent, la Commission facilitera le processus, coordonnera le travail et fera le compte rendu des progrès. En ce qui concerne le financement, les programmes des Fonds structurels seront associés au processus dès le départ afin de s'assurer qu'ils seront prêts à apporter un financement au plan d'action.

En conclusion, la stratégie de l'UE pour la région du Danube peut apporter des résultats tangibles sur la base d'un soutien politique franc (Commission, chefs d'État). Elle peut faciliter les améliorations concrètes, car elle est élaborée avec l'aide d'une expertise technique (DG, ministères, parties prenantes) et la participation spécifique de la Commission. Elle peut s'appuyer sur un processus débouchant sur des actions qui seront considérées comme ouvertes, transparentes et légitimes. Enfin, elle peut bénéficier de répercussions considérables à travers l'alignement des politiques et du financement par les instruments existants. Il lui faudra toutefois continuer d'encourager l'attitude coopérative des pays et des parties prenantes de la région du Danube, au sein d'un partenariat caractérisé par des responsabilités et des objectifs communs.